

**COMMUNE DU MUY**  
**AM/PM/2023 N°108****ARRETE DU MAIRE****Restriction particulière au stationnement**

Totalité du parking BARBERO

A l'occasion de la réunion secteur ADCCFF 83

Du vendredi 20 octobre 2023 au samedi 21 octobre 2023

**LE MAIRE DU MUY,**

VU le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 1er août 2023 par Monsieur Sébastien TELLESCHI en qualité de Président du CCFP du Muy, sollicitant la réservation de la totalité du parking BARBERO sis RDN7 le samedi 21 octobre 2023, à l'occasion de la réunion de secteur ADCCFF 83 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tous les véhicules est strictement interdit du vendredi 20 octobre 2023 à 20h00 au samedi 21 octobre 2023 à 12h00, sur la totalité du parking BARBERO sis RDN7, dans le cadre de la manifestation, à l'exception des véhicules des participants.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

**ARTICLE 3 :** Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

**ARTICLE 4 :** Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

**Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.**

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

06 SEP. 2023

LE MUY, le 1er septembre 2023

Le Maire,

  
**Milane BOYER**